



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 25-605

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 25-605 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SES AMENDEMENTS, est entré en vigueur le 10 juin 2025.**

---

Ce règlement a été adopté par le conseil le 8 avril 2025 et a fait l'objet d'une consultation publique le 8 avril 2025 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Lambton, ce 6 octobre 2025.

Yves Deslongchamps  
Directeur général et greffier-trésorier